



ASSOCIATION L.Y.D.I.E

E-mail : [associationlydie1@gmail.com](mailto:associationlydie1@gmail.com)

01 BP : 6 807 Ouagadougou 01 - BURKINA FASO

Tél. : (00 226) 51 27 82 82/70 07 76 04

**ERIKS**  
DEVELOPMENT PARTNER

## Termes de référence

**Evaluation finale du « *Projet de protection des enfants vulnérables et de promotion de la santé sexuelle et reproductive des élèves dans la ville de Ouagadougou (PEV-PROS)* ».**

Novembre 2025

## I. Contexte et justification

L'Association LYDIE est une Association de droit Burkinabè à but non lucratif et apolitique créée en 2013 et reconnue actuellement sous le récépissé n° N° 00000291601 du 23 février 2023. La vision de l'Association LYDIE est de voir que « les femmes, les jeunes filles, les orphelins et autres enfants vulnérables vivent dans des conditions de vie améliorées au Burkina Faso ». Elle a pour objectif général de « contribuer à l'amélioration des conditions de vie de certaines couches sociales défavorisées à travers des initiatives de développement au Burkina Faso ».

Elle intervient dans les domaines de l'éducation, la santé, l'autonomisation socioéconomique des couches sociales défavorisées et de la protection de l'enfant.

Précisément, dans le domaine de la protection de l'enfant, l'Association LYDIE met en œuvre un projet d'une durée de deux (02) ans dénommé « Projet de protection des enfants vulnérables et de promotion de la santé sexuelle et reproductive des élèves dans la ville de Ouagadougou (PEV-PROS) », financé par ERIKS *Development Partner*.

Débuté en janvier 2023, le PEV-PROS prendra fin en décembre 2025. La « cueillette et l'analyse systématique » de toutes les informations sur la performance du projet permettront d'en évaluer la mise en œuvre, en tirant parti des acquis et des leçons apprises. Cette évaluation est conforme à la planification globale du projet. Les présents TDRs détaillent les conditions pour le recrutement d'un consultant qualifié chargé de mener à bien l'évaluation finale dudit projet.

## II. Objectifs de l'évaluation

L'objectif général de l'évaluation est de vérifier l'atteinte des résultats du projet.

Spécifiquement, il s'agira de :

1. Évaluer l'atteinte des trois (03) objectifs spécifiques du projet et de leurs résultats respectifs ;
2. Évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence interne/externe, la durabilité, les effets/impacts des actions menées ;
3. Identifier et analyser les forces et insuffisances dans l'implémentation du projet ;
4. Analyser les stratégies et dispositifs de la durabilité du projet ;

5. Documenter les changements significatifs observés chez les détenteurs de droits, les garants légaux et les garants moraux ;
6. Documenter les principales leçons apprises ;
7. Formuler les recommandations qui pourraient être prises en compte dans le cadre d'autres interventions similaires.

### **III. Résultats attendus**

La présente étude est une évaluation finale qui doit permettre d'apprécier l'atteinte des résultats du projet du point de vue qualitatif et quantitatif, le degré d'appropriation des actions par les bénéficiaires, les relations entre les parties prenantes et les principaux acteurs dans le cadre de la mise en œuvre du projet, de capitaliser les acquis et leçons apprises et de faire des suggestions/recommandations pour des interventions ultérieures similaires.

Les résultats attendus sont :

1. Le niveau de réalisation des objectifs spécifiques du projet et de leurs résultats est connu ;
2. La pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence interne/externe, les effets/impacts, la durabilité du projet sont mesurées ;
3. Les forces et insuffisances dans la réalisation du projet sont identifiées et analysées ;
4. Les stratégies et les dispositifs de durabilité sont analysés ;
5. Les changements significatifs observés chez les détenteurs de droits, les garants légaux et les garants moraux sont documentés ;
6. Les principales leçons apprises sont documentées ;
7. Des recommandations pertinentes sont formulées.

### **Questions d'évaluation**

<b>Critères du référentiel</b>	<b>Exemple (s) de questions</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans quelle mesure le projet répond aux objectifs de développement du Burkina Faso, au cadre stratégique au niveau pays d'ERIKS <i>Development Partner</i> et de l'Association LYDIE ?</li> <li>- Le projet, répond-il à un besoin avéré ou exprimé par les enfants et jeunes bénéficiaires ?</li> <li>- Quel a été le degré d'implication et de consultation des parties</li> </ul>

<p><b>Pertinence</b></p>	<p>prenantes tout au long du cycle du projet ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'identification des bénéficiaires, était-elle pertinente ?</li> <li>- Dans quelle mesure les objectifs, les activités planifiées et les produits prévus sont-ils cohérents avec les effets escomptés ?</li> <li>- Quels sont les changements constatés depuis la conception du projet ?</li> <li>- Dans quelle mesure les objectifs du projet sont-ils toujours valables ?</li> <li>- Dans quelle mesure le projet a répondu aux besoins des bénéficiaires directs ?</li> <li>- Le projet, a-t-il suffisamment adapté ses actions au contexte du Burkina Faso ?</li> </ul>
<p><b>Durabilité/pérennité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans quelle mesure les impacts ou changements positifs escomptés par le projet perdureront-ils dans le temps ?</li> <li>- Quelles mesures sont mises en œuvre pour assurer la durabilité ?</li> <li>- La phase de post-projet, a-t-elle été anticipée et planifiée ?</li> <li>- Les actions mises en œuvre au cours du projet sont-elles réellement pérennes ?</li> <li>- Le projet, avait-il une stratégie de sortie efficace et réaliste ?</li> <li>- Comment cette stratégie a-t-elle été mise en œuvre ?</li> <li>- Le projet a-t-il significativement réduit la vulnérabilité de l'ensemble des enfants et jeunes bénéficiaires ?</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints ?</li> <li>- Quels sont les effets directs (planifiés ou non) du projet à court et à moyen terme ?</li> <li>- Dans quelle mesure les groupes cibles sélectionnés ont-ils pu être atteints ?</li> <li>- Quels étaient les principaux facteurs qui ont influencé la réalisation ou la non- réalisation des objectifs ?</li> <li>- Est-ce que les ressources financières, humaines, expertises ont été allouées stratégiquement de façon à assurer l'atteinte des résultats ? Les ressources ont-elles été utilisées pour les objectifs fixés ? La qualité et la quantité des réalisations sont-elles proportionnelles aux ressources mobilisées ?</li> <li>- Dans quelle mesure l'équipe du projet a-t-elle optimisé les ressources ?</li> </ul>

<p><b>Efficacité/efficience</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les activités, ont-elles été réalisées d'une manière économe ?</li> <li>- Les objectifs ont-ils été atteints dans les délais prévus ?</li> <li>- Les résultats du projet ont-ils profité équitablement aux filles et aux garçons, aux hommes et aux femmes ?</li> <li>- Quels sont les éléments de succès du projet ? Quel a été le degré d'implication et de consultation des parties prenantes, notamment des enfants dans la phase de mise en œuvre ?</li> <li>- Quels facteurs ont contribué à ces succès ? Quels ont été les contraintes internes et externes rencontrées et comment ont-elles été gérées ?</li> <li>- Les recommandations issues des missions de visite ont-elles été prises en compte pour améliorer la mise en œuvre du projet ?</li> <li>- Comment peut-on apprécier la mise en place de l'équipe de gestion du projet ?</li> <li>- La structure managériale du projet a-t-elle facilité l'atteinte des résultats ?</li> <li>- Y avait-il une compréhension claire des rôles et des responsabilités par tous ceux qui étaient impliqués, particulièrement les parties prenantes clés et les partenaires ?</li> <li>- Le projet avait-il un système de suivi et évaluation fonctionnel ?</li> </ul>
<p><b>Cohérence interne/externe</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Est-ce que le PEV-PROS est une complémentarité des projets précédents ou une rupture d'avec les interventions antérieures de l'Association LYDIE ?</li> <li>- Comment le PEV-PROS s'aligne-t-il aux actions gouvernementales en cours dans la protection des enfants en conflit avec la loi, la lutte contre la consommation de la drogue et la promotion de la santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes ? ;</li> <li>- Avez-vous repéré des incohérences entre la gouvernance interne à l'Association LYDIE (PEAS, sensibilité au Genre, non-discrimination) et le mode d'intervention du projet ?</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intervention, contribue-t-elle à la réalisation des objectifs généraux de la politique de protection de l'enfant et de l'accès aux offres de santé sexuelle et reproductive au Burkina Faso ?</li> <li>- Quels ont été les résultats imputables au projet ? (Impacts prévus ou</li> </ul>

<b>Impact/effets</b>	<p>non prévus, y inclus égalité des chances pour les filles et les garçons).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Y a-t-il eu des changements observables ou des témoignages qui peuvent être attribués aux interventions du projet ?</li> <li>- Dans quelle mesure le projet a-t-il changé fondamentalement la situation des bénéficiaires ? (Quelle serait la situation sans ce projet ?)</li> <li>- Combien de personnes ont été touchées ?</li> </ul>
<b>Leçons apprises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existe-il de bonnes pratiques et ou des leçons apprises de la mise en œuvre du projet ? Ces bonnes pratiques et les leçons apprises pourront-elles être utilisées dans de futurs projets similaires ?</li> <li>- Disposez-vous d'une stratégie de capitalisation des acquis et leçons apprises des projets ?</li> </ul>

Même si l'évaluation prend en compte l'ensemble des critères d'évaluation énumérés ci-dessus, les questions formulées servent de guide pour l'évaluateur dans la collecte et l'analyse des informations, des conclusions et des recommandations y relatives, ainsi que les leçons apprises et les bonnes pratiques. De concert avec les parties prenantes de l'évaluation, l'évaluateur pourra modifier, supprimer ou inclure certaines questions.

#### **IV. Les tâches du cabinet/consultant/organisation d'évaluation**

Le consultant réalisera une évaluation finale du « *projet de protection des enfants vulnérables et de promotion de la santé sexuelle et reproductive des élèves dans la ville de Ouagadougou (PEV-PROS)* » et travaillera en collaboration avec l'équipe de mise en œuvre au sein de l'Association LYDIE.

Le cabinet/consultant devra proposer une offre technique complète comprenant la méthodologie de travail, le plan du travail, le calendrier d'exécution indicatif, le plan du rapport à présenter et une offre financière.

Le cabinet/consultant devra à travers la revue documentaire (politiques, stratégies, décrets, rapports d'activités, rapports d'évaluation, études, articles), les sorties-terrain, le traitement et l'analyse rigoureuse des données recueillies, présenter les résultats atteints du « *projet de protection des enfants vulnérables et de promotion de la santé sexuelle et reproductive des élèves dans la ville de Ouagadougou (PEV-PROS)* » et les confronter aux résultats attendus.

Les risques et hypothèses de départ devraient être intégrés aux analyses pour produire le rapport.

L'évaluation se fera dans la zone d'intervention du projet qu'est la ville de Ouagadougou. Un contrat sera négocié et signé par les deux (02) parties. Il incombe au cabinet ou au consultant de rapporter régulièrement sur l'avancement de ses travaux durant toute la durée de la mission.

## V. Livrables

- La méthodologie d'évaluation validée ;
- Le rapport provisoire (pour amendements) ;
- Le rapport amendé de l'évaluation finale, incluant obligatoirement une synthèse de quelques pages.

Les résultats de l'évaluation seront présentés dans un rapport n'excédant pas 40 pages (les informations additionnelles peuvent être incluses dans les annexes) comprenant essentiellement les parties suivantes :

- **Introduction et contexte**

Cette partie va poser la problématique de la protection des enfants vulnérables au Burkina Faso, particulièrement les enfants en conflit avec la loi ainsi que les problèmes de santé sexuelle et reproductive en milieu scolaire et l'intérêt du présent projet dans la dynamique globale du développement national. Elle fera également ressortir les objectifs de l'étude.

- **Approche méthodologique**

Il s'agit pour le consultant de rappeler les méthodes utilisées pour chacune des phases de l'étude (collecte des informations de base, enquêtes et entretien, traitement des données, système de validation par les acteurs et bénéficiaires, confidentialité, etc.).

- **Présentation des résultats**

Présentation claire, concise et ordonnée des résultats issus du traitement des données, permettant d'apprécier le niveau de réalisation des indicateurs conformément aux termes de référence

- **Analyse des données et conclusions**

Cette partie traitera de l'ensemble des interprétations et opinions objectives faites sur les données traitées. Elle comprendra également les principales conclusions tirées de la mise en œuvre du projet et du processus de leur évaluation. Toutes les questions d'évaluation seront répondues clairement dans cette section.

- **Recommandations**

Formulation de recommandations jugées pertinentes pour une mise en œuvre efficace des futurs projets et programmes et pour la consolidation des acquis.

- **Annexes**

Il s'agit de l'ensemble des outils de collecte de données brutes y compris la liste des personnes interviewées.

Le rapport provisoire fera l'objet de validation par l'Association LYDIE et ERIKS *Development Partner* avant sa finalisation. Le rapport final sera adressé à l'Association LYDIE qui le soumettra ensuite à ERIKS *Development Partner*.

Ces livrables sont la propriété de l'Association LYDIE.

## **VI. Profil et expériences du cabinet/consultant**

Le cabinet/consultant devra justifier d'une expérience confirmée dans la conduite d'évaluation et/ou de la consultance dans les projets et programmes.

En plus il doit :

- Avoir des diplômes universitaires (au moins BAC+4) en sciences sociales, statistique ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Avoir au moins quatre (04) années d'expériences dans l'évaluation de projets/programmes de protection de l'enfant et de santé des enfants et jeunes ;
- Avoir une bonne connaissance opérationnelle du domaine de la protection de l'enfant au Burkina Faso ;
- Avoir une bonne connaissance opérationnelle du domaine de la santé sexuelle et reproductive et de la lutte contre la toxicomanie ;
- Avoir une expérience avérée dans la collecte, le traitement et l'analyse des données quantitatives et qualitatives ;
- Avoir une expérience avérée dans la Théorie du Changement ;
- Avoir des expériences avérées de l'approche participative des enfants ;
- Disposer d'excellentes aptitudes de rédaction et de communication interpersonnelle ;
- Une expérience de travail avec l'Association LYDIE sera un réel atout.

## VII. Engagements du/de la consultant (e)

A ces présents TDR sont joints des politiques que le/la consultant (e) prendra connaissance avant la signature des fiches d'engagement y afférentes :

- Une politique de protection des données à caractère personnel
- Une politique antifraude
- Une politique de lutte contre les abus et exploitations sexuels
- Une politique de sauvegarde de l'enfant et du jeune.

## VIII. Durée du contrat et dépôt des rapports

L'évaluation se déroulera sur une période de **trente (30) jours** calendaires à partir de l'obtention de l'autorisation de collecte des données. A la fin de l'évaluation, le consultant déposera :

- Un rapport provisoire en un exemplaire sur support papier et en version électronique au niveau de l'Association LYDIE. Le consultant recevra les observations et amendements ;
- Un rapport définitif en deux exemplaires sur support papier couleur ;
- Une clé USB contenant tous les rapports (provisoire, définitif).

## IX. Lutte contre les abus et exploitations sexuelles

L'Association LYDIE est fortement engagée dans la lutte contre toute forme d'abus, d'exploitation, de harcèlement sexuels à l'endroit des bénéficiaires. Conformément aux principes fondamentaux des Nations Unies sur les exploitations et abus sexuels, en cas d'acte constaté, l'Association LYDIE se réserve le droit d'application de la **Tolérance Zéro** en la matière.

## X. Modalités et délai de soumission

Les cabinets/consultants répondant aux spécifications décrites ci-dessus sont invitées à faire parvenir en version physique et électronique une offre technique sur l'exécution de la mission avec une proposition financière. Ils devront préciser sur leurs offres ou dans l'objet du mail la mention « **Consultance Evaluation Finale PEV-PROS 2025** ». Les plis fermés seront déposés

au siège de l'Association LYDIE sis à Dassasgho et contiendront un original et deux copies de chaque offre. Le mail d'envoi est : [associationlydie1@gmail.com](mailto:associationlydie1@gmail.com) avec en copie [yempabou.namoano@lydie.org](mailto:yempabou.namoano@lydie.org).

La date limite de réception des propositions est fixée au lundi **1<sup>er</sup> décembre 2025 à 16h 00**. Les offres envoyées hors délais ne seront pas reçues.

Ouagadougou, le 11 octobre 2025

Le Coordonnateur



**NAMOANO Yempabou**  
*Administrateur des Affaires Sociales*

